

**Code sujet : 273**



**Conception : ESSEC**

---

**ÉCONOMIE et DROIT**

**FILIÈRE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE**

**VOIE TECHNOLOGIQUE**

Mercredi 26 avril 2023, de 8 h. à 12 h.

---

Les deux sujets de l'épreuve « Économie » et « Droit » seront traités sur la même copie.

**N.B. :**

*Les candidats ne doivent faire usage d'aucun document ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.*

*Si au cours de l'épreuve, un candidat repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il la signalera sur sa copie et poursuivra sa composition en expliquant les raisons des initiatives qu'il sera amené à prendre.*

# Epreuve d'économie-droit

*L'épreuve d'économie-droit est structurée en une partie « Economie », composée de deux parties : la note de synthèse et la réflexion argumentée et d'une partie « Droit », elle aussi composée de deux parties : la mise en situation juridique et la veille juridique. Les candidats doivent traiter l'ensemble.*

## ECONOMIE (50% de la note globale)

### PREMIERE PARTIE : NOTE DE SYNTHESE

A partir du dossier documentaire suivant, vous ferez une note de synthèse de 500 mots environ (à plus ou moins 10%) sur **l'existence d'une boucle prix-salaire en France.**

### Composition du dossier documentaire :

- **Document 1** : Pourquoi l'indexation des salaires sur les prix est un piège, Alexandre Durain, La Grande Conversation, Terra Nova, 28 octobre 2022

- **Document 2** : Faut-il craindre une spirale prix-salaire en France ? Maël Blanchet et Corentin Ponton, Rebond, La Banque Postale, 5 décembre 2022

- **Document 3** : Le risque de boucle prix-salaire justifie-t-il une modération salariale ? Antoine Tirot, Pour l'Eco, 14 juin 2022

- **Document 4** : Inflation : elle est où la boucle prix/salaires ? Emmanuel Combe, L'Opinion, 10 février 2022

### Dossier documentaire :

#### Document 1 Pourquoi l'indexation des salaires sur les prix est un piège

Commençons par rappeler une conséquence un peu oubliée de l'inflation : elle ronge la valeur réelle des revenus, mais aussi celle de l'épargne et des dettes. Raison pour laquelle les keynésiens parlent souvent à son sujet d'« euthanasie du rentier ». C'est pourquoi la gauche lui trouve, dans certaines circonstances, de nombreuses vertus.

En réalité, ce mécanisme d'appauvrissement relatif ne concerne pas tout le monde de la même façon. C'est une autre caractéristique de l'inflation : elle exerce une sélection arbitraire de ses victimes. D'une part, elle n'affecte pas celles et ceux dont les revenus sont déjà indexés sur l'évolution des prix (en France, Smic, minima sociaux, pensions de retraite, loyers...). D'autre part, parmi ceux dont les revenus ne sont pas indexés, elle affecte moins celles et ceux qui ont un pouvoir de négociation élevé avec leur employeur, c'est-à-dire celles et ceux qui sont le plus susceptibles d'obtenir des augmentations de salaire. Ce pouvoir de négociation dépend du niveau de syndicalisation des employés, mais aussi de la situation sur le marché du travail :

les employeurs sont plus enclins à accepter des augmentations de salaire quand le chômage recule et quand ils peinent à recruter. En somme, ceux qui ont la malchance de ne pas être encore à la retraite, de gagner un peu plus que le Smic et de travailler dans une petite entreprise au cœur d'un désert syndical risquent d'en être pour leurs frais. (...)

Si l'on souhaitait indexer les salaires sur les prix au risque d'une spirale inflationniste, que se passerait-il ? Premièrement, on ne pourrait plus contrôler l'inflation par une modération des revenus puisque l'ensemble des salaires serait indexé et que les pensions de retraite le seraient aussi (elles le sont déjà). Deuxièmement, les entreprises qui ont de faibles marges reporteraient probablement l'augmentation de leurs coûts de production sur les prix, entretenant ainsi la spirale, mais dans le même temps, elles perdraient en compétitivité par rapport à leurs concurrents domestiques et surtout étrangers, singulièrement ceux qui ont la même monnaie que nous ; il n'aura en effet échappé à personne que, contrairement à la situation de 1982, nous sommes désormais dans une union monétaire (la zone euro), que la banque centrale est indépendante (la Banque de France ne l'était pas en 1982) et qu'il ne peut plus être question de procéder à des « dévaluations compétitives » isolées. Troisièmement, d'autres entreprises chercheraient à faire des gains de productivité pour éviter d'embaucher (en accélérant le remplacement du travail par des machines, la digitalisation, etc.), voire licencieraient et/ou réduiraient la voilure de leur production. Quatrièmement, d'autres encore, qui n'arriveraient pas à réaliser des gains de productivité et qui verraient leurs ventes s'effondrer du fait de leur manque de compétitivité, n'auraient d'autre choix que de mettre la clé sous la porte. Au total, l'indexation des salaires sur les prix entretient l'illusion de pouvoir tenir les ménages à l'écart du partage des pertes, mais elle risque fort à la fin de se traduire par un retour du chômage de masse et une baisse de la croissance, voire une récession.

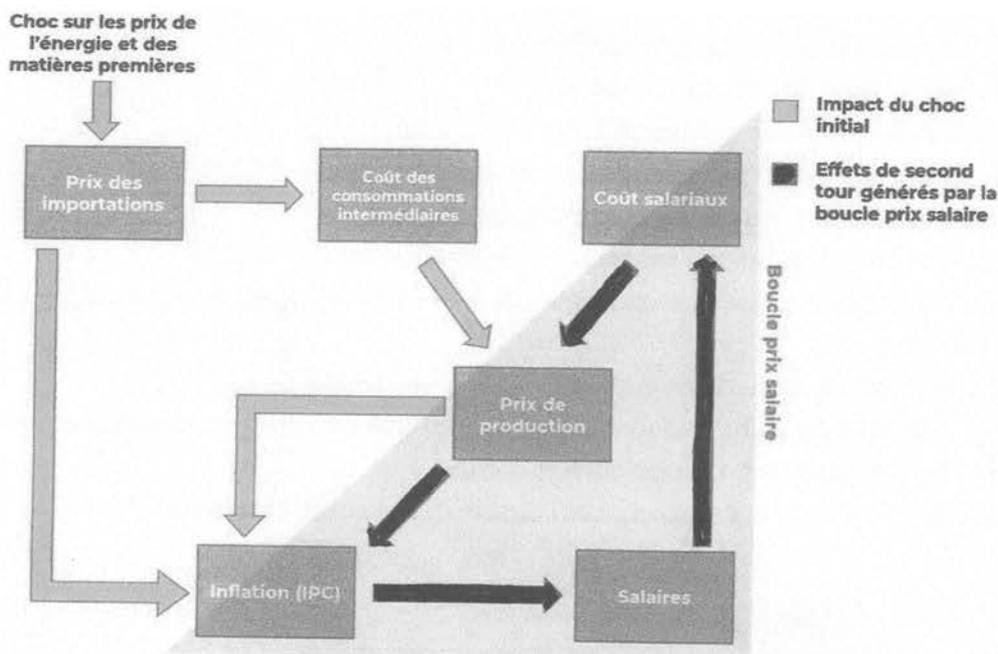
Dans ce contexte, que pourraient faire les pouvoirs publics pour enrayer la spirale inflationniste et l'empêcher de continuer à faire des dégâts ? Faute de pouvoir miser sur la modération salariale, la solution serait d'augmenter les taux d'intérêt pour comprimer le crédit et la demande ; c'est ce que fait actuellement la Réserve fédérale américaine (les salaires américains ne sont pas indexés, mais les fortes tensions sur le marché du travail empêchent une régulation par la modération salariale). Le risque est alors de provoquer une récession associée à une forte contention des investissements. D'une part, cette option n'est certainement pas souhaitable à un moment où tant les pouvoirs publics que les entreprises ont besoin d'investir massivement dans la transition énergétique et climatique. D'autre part et surtout, ce choix de politique monétaire n'est plus à notre main : il dépend de la BCE, laquelle ne prend pas ses décisions à la seule lumière de la situation française. Il est même probable que la Commission européenne anticiperait l'échéance en nous demandant de revenir sur notre choix d'indexation. Bref, on ne peut pas rejouer indéfiniment le débat de la rigueur de 1982 ou alors il faut être conséquent et plaider explicitement en faveur d'un Frexit...

**Source :** Pourquoi l'indexation des salaires sur les prix est un piège, Alexandre Durain, La Grande Conversation, Terra Nova, 28 octobre 2022

## Document 2 Faut-il craindre une spirale prix-salaire en France ?

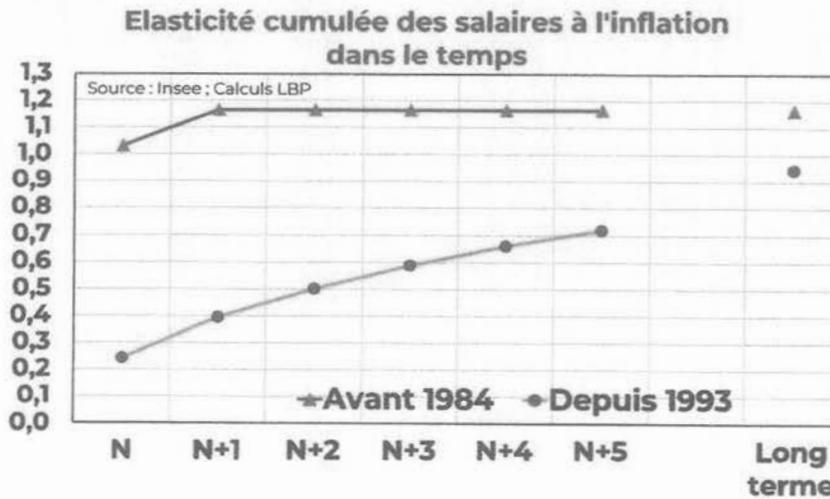
La reprise de l'activité économique post-crise de la Covid-19 et le conflit ukrainien ont entraîné une vive augmentation de l'inflation. Les salaires commencent à présent à s'ajuster et font craindre l'émergence d'une spirale inflationniste où le surplus d'inflation serait progressivement et uniquement entretenu par la dynamique salariale ne permettant pas à terme de retrouver des rythmes historiques de hausse des prix. Ce mécanisme s'est déjà observé lors des chocs pétroliers de 1973 et 1979, mais la mise en place des politiques de 1982 dites de « désindexation salariale » a depuis limité les risques d'un nouvel emballement des prix par les salaires. (...)

**Schéma :** Boucle prix-salaire générée initialement par un choc de prix de l'énergie



Nos estimations montrent qu'avant 1984, les salaires progressaient en moyenne de 11,7 % après un choc inflationniste de 10 % et ce, dès le deuxième trimestre. L'indexation y était donc plus qu'unitaire et très rapide. Le choc était alors double pour les entreprises avec celui sur le pétrole et celui, quasi-immédiat et conséquent, des salaires poussant les prix de vente à une nouvelle hausse. Ainsi, cette indexation automatique et immédiate favorisait, à travers le truchement de la boucle prix-salaire, l'installation d'une inflation dynamique et plus durable. Depuis, la relation entre les salaires et l'évolution des prix a beaucoup évolué. L'indexation est maintenant beaucoup plus lente et proche de l'unité à long terme. A la fin de la troisième année, les salaires réagissent que de moitié face à un choc inflationniste. Les pertes sur le pouvoir d'achat sont absorbées lentement avec une compensation à hauteur de 75 % au bout de 5 ans. Ainsi, le changement de forme de l'indexation, en étant nettement plus lente et proche de l'unité, limite le risque d'avoir une inflation durablement entretenue par les salaires.

**Graphique : Elasticité des salaires à l'inflation avant et après 1983**



**Note de lecture :** Avant 1984, après un choc inflationniste de 1 % les salaires progressaient en réponse de 1,2 % dès la deuxième année. Depuis 1993, un choc inflationniste de 1 % entraîne une hausse des salaires de 0,4 % la deuxième année.

(...) Les salaires devraient rester dynamiques dans un premier temps. Le salaire moyen de base évolue de 3,7 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 sur un an. Dans un marché du travail toujours tendu, les anticipations d'inflation seront le déterminant principal des salaires. La dernière enquête de la BCE sur les anticipations d'inflation suggère que les ménages attendent une inflation de 4,5 % en France en 2023, contre environ 2 % en 2021, soit un niveau bien loin de la cible de la BCE. En outre, l'indexation totale des salaires aux alentours du SMIC viendra mécaniquement alimenter la dynamique salariale. Ainsi, beaucoup d'éléments laissent à penser que les salaires seront dynamiques dans les temps à venir.

Dans un second temps, la dégradation de l'environnement macroéconomique, qui pourrait être plus lente si la dynamique salariale vient limiter le choc sur le pouvoir d'achat, devrait à terme venir limiter le pouvoir de négociation des salariés en raison de la dégradation de la situation du travail. Toutefois, le comportement de marge des entreprises pourrait alors porter à son tour l'inflation : les capacités financières d'une grande majorité des secteurs à absorber une nouvelle hausse des coûts salariaux se sont nettement réduites. Le reflux modéré des matières premières risque d'être compensé par la hausse récente des prix des énergies en Europe, la dynamique salariale à l'œuvre et la hausse des charges financières inhérente à la dégradation des conditions d'octroi de prêt. Ainsi, alors que les marges unitaires des secteurs hors transport et énergie ont absorbé jusqu'à 1/3 du choc inflationniste, les perspectives sur les coûts dans un contexte de taux de marge déjà très dégradé dans la majorité des secteurs laissent à penser que la hausse des coûts salariaux sera retransmise dans les prix de ventes. Ces perspectives font ainsi le lit d'une inflation qui devrait mettre du temps avant de se normaliser et ce même en cas de décélération des salaires.

**Source :** Maël Blanchet et Corentin Ponton, Rebond, La Banque Postale, 5 décembre 2022

### **Document 3 Le risque de boucle prix-salaire justifie-t-il une modération salariale ?**

Face à l'augmentation des prix, chiffrée à 5,2 % sur un an selon l'INSEE, le pouvoir d'achat des ménages diminue. Le salaire mensuel réel des ménages a diminué d'environ 1 % au premier trimestre 2022 selon l'INSEE. Alors que les syndicats des travailleurs réclament une hausse des salaires pour faire face à l'inflation, le Mouvement des entreprises françaises (Medef) s'inquiète de la "boucle prix-salaire".

#### **Emploi ou salaire, il faut choisir**

Depuis les années 80, marqué par un accroissement spectaculaire de la mondialisation des échanges, l'idée s'est répandue dans l'argumentaire des économistes libéraux et des employeurs que la hausse des salaires serait néfaste pour l'emploi. La logique est simple : si on augmente les salaires, les entreprises et industries vont délocaliser dans des pays où le coût du travail sera moins cher. Les consommateurs vont acheter des produits étrangers car les produits français deviendront trop onéreux.

C'est ainsi qu'à partir de 1983 que le gouvernement socialiste français, face à une hausse des importations étrangères, décide de ne plus indexer les salaires sur l'inflation pour ne pas voir le niveau d'emploi baisser.

Depuis les années 90, l'Allemagne a par exemple entamé une politique de modération salariale pour gagner en compétitivité et sauvegarder l'emploi. Grâce à ce choix, le pays d'outre Rhin a ainsi vu sa compétitivité-prix et ses excédents commerciaux augmenter par rapport à la France. Cependant, depuis une dizaine d'années, l'Allemagne a changé de cap. En 2015, elle a introduit un salaire minimum. Et le nouveau gouvernement de Olaf Scholz (nouveau chancelier) a décidé de mettre fin à cette période de disette pour les ménages allemands en augmentant de 25 % le salaire minimum, passant ainsi de 9,60 euros à 12 euros de l'heure. Cette hausse est prévue pour le mois d'octobre. Résultat, la différence de coût du travail entre la France et l'Allemagne n'existe plus désormais.

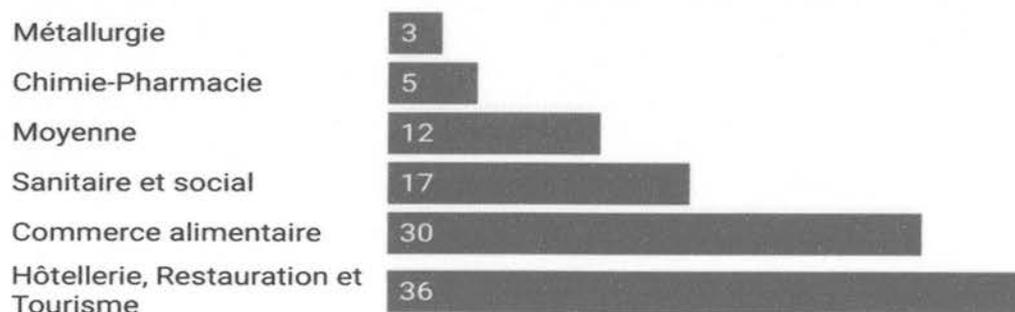
#### **L'argument de la compétitivité mis à mal**

Aujourd'hui, en France, seul le SMIC reste indexé sur l'évolution des prix, ce qui explique sa revalorisation à 1 302,64 euros net par mois le 1er mai dernier. « Le problème c'est que les autres salaires, eux, n'augmentent pas » confie Christophe Ramaux, économiste membre des « Économistes atterrés » et maître de conférences à l'université Paris I. Ce dernier nous rappelle qu'il y a actuellement environ deux millions de personnes, soit 12 % de la population, rémunérées au SMIC, et que 55 % des salariés français gagnent moins de 1,5 fois le SMIC.

« Les libéraux mentionnent souvent qu'augmenter les bas salaires détruirait l'emploi à cause de la compétitivité internationale, cependant cet argument n'est pas solide », affirme l'économiste. En y regardant de plus près, la majorité des métiers payés au SMIC ne sont pas délocalisables, explique l'économiste : impossible d'importer ou exporter des assistant(e)s maternel(le)s, des caissier(e)s, des cuisinier(e)s ou encore des hommes / femmes de ménage. De plus, les salaires des secteurs concurrentiels comme l'industrie métallurgique ou pharmaceutique sont moins exposés au salaire minimum, comme on peut le voir sur le

graphique ci-dessous. Les syndicats salariés comptent bien utiliser cet argument pour mettre la pression sur les employeurs et sur Bercy.

## Part des salariés au SMIC (en %), INSEE



Created with Datawrapper

### Bruno Le Maire appelle les entreprises à augmenter les salaires

« J'invite les entreprises qui le peuvent à augmenter les salaires », a d'ailleurs annoncé fin mai le ministre de l'économie lors d'une réunion avec les organisations patronales. « La réponse à l'inflation doit être équitablement partagée [...], cela ne peut reposer uniquement sur l'État », ajoute-t-il. Les entreprises françaises, qui ont affiché des taux de marge record en 2020 et 2021 (36 % de la valeur ajoutée), voient à la baisse leur capacité d'absorber une hausse des salaires avec l'inflation des prix de l'énergie et des matières premières.

**Graphique :** Historique du taux de marge des sociétés non financières (en % de la valeur ajoutée)



Source : INSEE

Selon les organisations patronales, une hausse générale des salaires aura comme effet direct l'augmentation des coûts de production, ce qui va se répercuter sur les prix, et risque de

déclencher la dangereuse boucle prix-salaire. Il est préférable, selon eux, de soutenir le pouvoir d'achat des ménages avec des mesures ponctuelles comme la prime "Macron", ou en défiscalisant les cotisations patronales sur les heures supplémentaires.

### **Le risque d'une boucle prix-salaire bien présent**

Une augmentation du SMIC entraîne « forcément plus ou moins vite une hausse de salaire à ceux qui sont proches du SMIC », affirme François Ecalle, économiste et professeur d'économie à l'université Panthéon Sorbonne. « Les branches sont obligées de monter l'ensemble de la grille salariale et provoquent un effet de diffusion des hausses du Smic sur les bas salaires » ajoute-t-il. L'économiste de Paris I énonce qu'il y a de « fortes chances » que les salaires, en général, augmentent. « Les prix de ventes des entreprises vont sans doute augmenter du fait des hausses de salaires et donc la boucle prix salaires peut s'enclencher, cependant on ne peut pas anticiper à l'avance l'ampleur de cette boucle, explique François Ecalle. Il est préférable de mettre en place des réponses ponctuelles, comme le fait actuellement le gouvernement avec la distribution de chèques inflation, afin de mieux cibler les ménages les plus modestes qui sont plus exposés à la hausse du prix de l'énergie ».

**Source :** Antoine Tirot, Pour l'Eco, 14 juin 2022

## **Document 4 Inflation : elle est où la boucle prix/salaires ?**

En matière de politique monétaire, les débats se focalisent depuis plusieurs mois sur le retour de l'inflation : si personne ne conteste la réalité de la hausse annuelle des prix aux USA et en Europe, la question centrale est de savoir si ce phénomène sera transitoire ou durable. Si la hausse des prix résulte d'abord d'un effet de rattrapage post-confinement et de goulots d'étranglement sur les approvisionnements, alors il est probable que les tensions sur les prix vont se relâcher. A l'inverse, si la hausse des prix se généralise et persiste dans le temps, alors on pourra véritablement parler d'un retour de l'inflation.

Pour qu'une hausse des prix se transforme en inflation, le facteur clé est la manière dont les salaires réagissent. Une hausse des prix peut en effet conduire les salariés à exiger des hausses de rémunération pour « rattraper » le pouvoir d'achat perdu. Ces hausses de salaire vont à leur tour peser sur les marges des entreprises, qui peuvent réagir en augmentant le prix de leurs produits. Une véritable spirale peut s'enclencher, appelée « boucle prix-salaire ». Quel est le risque d'un tel scénario aujourd'hui ? Une étude d'Euler Hermès vient apporter des éléments de réponse empiriques intéressants, en comparant la France à trois autres pays.

Commençons par le premier élément de la boucle : une hausse des prix conduit-elle à des hausses de salaires ? Oui, et de manière assez rapide dans des pays comme les Etats-Unis ou le Royaume-Uni. Ceci s'explique par la grande flexibilité du marché du travail mais également par des situations de pénurie de main d'œuvre outre-Manche et de chute du taux de participation à la population active aux Etats-Unis. A l'inverse, dans des pays comme la France et surtout l'Allemagne, les salaires s'ajustent moins vite à la hausse des prix. Cela provient du fait qu'en France les négociations salariales sont annuelles ; dans le cas allemand, la modération

salariale s'explique par le système de cogestion : en cas de choc sur les prix, les salariés allemands préfèrent préserver la compétitivité de leur économie, très tournée vers l'exportation. L'indexation des salaires est donc plus progressive dans ces deux pays.

Second élément de la boucle : si les salaires augmentent, comment réagissent les entreprises en matière de prix ? La réaction est rapide et forte en Allemagne et au Royaume-Uni ; elle est plus progressive en France. A l'inverse, aux Etats-Unis, les prix réagissent assez peu aux hausses de salaire : face à une hausse des (bas) salaires, les entreprises américaines compriment leurs marges, dans un contexte de moindre concurrence et de fortes marges.

En combinant les deux éléments de la boucle, on peut conclure que le risque d'une boucle prix-salaire est assez faible aux Etats-Unis. Ce risque est en revanche assez fort et rapide au Royaume-Uni, puisqu'une hausse des prix initiale va être amplifiée par la hausse rapide des salaires sur le marché du travail, qui va entraîner à son tour une hausse des prix. Dans le cas de la France, ce risque existe également mais il est plus étalé dans le temps, compte tenu des délais de réaction des salaires par rapport aux prix. Dit en d'autres termes, on ne peut exclure en France une boucle prix-salaires ... mais ce n'est pas pour tout de suite.

**Source** : Emmanuel Combe, L'Opinion, 10 février 2022

## **SECONDE PARTIE : REFLEXION ARGUMENTEE**

**Sujet : Comment lutter contre l'inflation ?**

# **DROIT (50% de la note globale)**

## **PREMIERE PARTIE : MISE EN SITUATION JURIDIQUE**

### **Travail 1**

Depuis 2005, Françoise est mariée avec Paul sans contrat de mariage. Paul est propriétaire d'une maison acquise en 2020, qu'il loue à Luc Bodin.

Fin 2022, Françoise qui a repris ses études est titulaire du diplôme d'une école de commerce. Elle envisage d'exploiter une boutique de mode et, pour cela, elle voudrait acquérir un fonds de commerce avec les économies du ménage.

**1.1 À quelles conditions Françoise peut-elle bénéficier du statut de commerçante ?**

**1.2. Quelles sont les principales conséquences pour son entreprise de l'acquisition de la personnalité juridique ?**

### **Travail 2**

Pour décorer la boutique, Françoise a fait appel à M. Guérin, un menuisier exploitant une entreprise individuelle et employant un salarié et un apprenti. Le montant des travaux s'élève à 9 500 €. Le menuisier ne respecte pas les délais fixés par le contrat et Françoise est obligée de retarder l'ouverture de la boutique. Elle souhaite s'adresser à la justice pour obliger M. Guérin à finir les travaux au plus vite et à consentir une remise de prix pour tenir compte des inconvénients que ces retards ont créés.

**2. Quels moyens juridiques Françoise peut-elle mobiliser pour obtenir satisfaction ?**

### **Travail 3**

1. Jacques, domicilié à Nanterre, est salarié de la société anonyme « Fleur bleue », située à Versailles. Il est mécontent car depuis plusieurs mois, il effectue des heures supplémentaires et, avec surprise, il constate sur ses bulletins de salaire que ces heures ne lui sont pas payées. Son employeur refuse de lui donner gain de cause.

2. Le voisin de Jacques a obtenu un permis de construire pour agrandir sa maison au-delà de ce qui est permis par la loi. Jacques a déposé une réclamation à la mairie (en particulier la vue du rez-de-chaussée est gênée par cet agrandissement), mais le maire ne veut pas revenir sur sa décision.

**3. Quelles sont les juridictions compétentes pour résoudre ces litiges ? Précisez leur compétence territoriale et leur compétence d'attribution.**

## **SECONDE PARTIE : VEILLE JURIDIQUE**

**La crise de la Covid a-t-elle entraîné une restriction des libertés pour l'entrepreneur et ses salariés ?**

Vous répondrez à cette question dans un bref développement en illustrant vos propos par plusieurs exemples issus notamment de votre activité de veille juridique.



